



Lignes directrices provisoires sur les soins aux résidents des établissements de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID-19

Source : [Lignes directrices provisoires sur les soins aux résidents des établissements de soins de longue durée pendant la pandémie de COVID-19](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/residents-etablissements-soins-longue-covid-19.html). Gouvernement du Canada. 2020. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/residents-etablissements-soins-longue-covid-19.html>

Le présent document fournit des lignes directrices sur les soins qui concernent particulièrement la pandémie de COVID-19 dans les foyers et établissements canadiens où des personnes âgées ont besoin de soins supervisés continus, y compris des services de santé professionnels, des soins personnels et d'autres services (p. ex. repas, lessive et entretien ménager). Ces établissements portent différents noms : maisons ou établissements de soins, maisons ou établissements de soins continus, maisons ou établissements de soins personnels, maisons ou établissements de soins infirmiers, centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD) ou maisons ou établissements de soins de longue durée, notamment. Tous ces établissements sont désignés ci-dessous par le terme « établissement de soins de longue durée » (ESLD). Le présent document peut être adapté partiellement à d'autres contextes, s'il y a lieu (p. ex. dans les maisons de retraite).

Ces lignes directrices sont destinées au personnel employé et contractuel des ESLD, y compris les médecins (le plus souvent des médecins de famille et des médecins spécialistes consultants), les infirmiers praticiens, les infirmiers autorisés, les infirmiers auxiliaires autorisés, les pharmaciens cliniciens, les aides-soignants, les auxiliaires/préposés aux soins continus et aux soins personnels, les préposés aux résidents et aux bénéficiaires et les travailleurs de soutien personnel (ci-dessous les « travailleurs de soutien »), ainsi qu'à toute autre personne fournissant des soins aux résidents des ESLD. Elles visent à leur fournir des lignes directrices provisoires sur les aspects importants des soins à tous les résidents des ESLD pendant la pandémie de COVID-19 et sur la prise en charge rapide et sûre des résidents chez qui la COVID-19 est soupçonnée ou confirmée. Les conseils contenus dans ce document sont également importants pour les administrateurs, directeurs des soins médicaux et infirmiers et leurs associés, qui peuvent jouer un rôle essentiel dans la mise en place des infrastructures nécessaire et dans la collaboration avec les fournisseurs de soins des ESLD en vue de mettre en œuvre les mesures recommandées.

On trouvera notamment dans ce document des recommandations sur la préparation du personnel des ESLD, des résidents, des familles et des soignants, sur l'évaluation des résidents, sur la prise en charge médicale active, sur les soins palliatifs, sur les troubles de santé mentale, le delirium et les comportements réactifs, ainsi que sur les aspects psychosociaux des soins.

Coalition international des autorités de réglementation des médicaments (ICMRA) Déclarations sur la confiance à l'égard des vaccins

Source : Coalition international des autorités de réglementation des médicaments (ICMRA). [Coalition international des autorités de réglementation des médicaments \(ICMRA\) Déclarations sur la confiance à l'égard des vaccins](http://www.icmra.info/drupal/en/covid-19). <http://www.icmra.info/drupal/en/covid-19>

Pendant la pandémie de COVID-19, la International Coalition of Medicines Regulatory Authorities (ICMRA) (en français : Coalition international des autorités de réglementation des médicaments) continue de fournir un forum aux chefs d'agences pour soutenir la coordination stratégique et la coopération internationale entre les autorités mondiales de réglementation des médicaments. Santé Canada fait partie des 29 membres de l'ICMRA, et est membre du comité exécutif. Le 17 juin 2020, l'ICMRA a publié deux déclarations, adressées aux membres du grand public et aux professionnels de la santé pour souligner l'innocuité et l'efficacité des vaccins.



Rapport de surveillance du virus du Nil occidental et autres maladies transmises par les moustiques : Édition annuelle – 2018

Source : [Rapport de surveillance du virus du Nil occidental et autres maladies transmises par les moustiques : Édition annuelle – 2018](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/rapport-annuelle-surveillance-maladies-virus-nil-occidental-autres-maladies-transmises-moustiques-2018.html). Agence de la santé publique du Canada. Gouvernement du Canada. 2020. <https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/rapport-annuelle-surveillance-maladies-virus-nil-occidental-autres-maladies-transmises-moustiques-2018.html>

Maladies transmises par les moustiques au Canada - Les zoonoses sont des maladies infectieuses causées par des bactéries, virus ou parasites qui se propagent entre les animaux et les humains. Le virus du Nil occidental (VNO) continue d'être la cause principale de maladies transmises par les moustiques acquises au Canada. Le VNO circule entre les hôtes aviaires et les moustiques vecteurs compétents, mais les moustiques peuvent aussi infecter au passage une variété d'hôtes terminaux (c.-à-d. ne pouvant transmettre la maladie) tels que les humains, les chevaux et autres mammifères ou amphibiens. Par conséquent, les efforts en surveillance des maladies transmises par les moustiques requièrent une approche « Une Santé », qui reconnaît que la santé des humains est interconnectée à celle des animaux et de l'environnement. En plus de décrire le fardeau du VNO sur la santé humaine, ce rapport démontrera les efforts faits pour renforcer la surveillance de la santé animale en collaboration avec les partenaires multisectoriels et multidisciplinaires dans le but ultime d'améliorer la santé humaine.

Pour plus d'informations:

Pour accéder au rapport de surveillance 2018 du virus du Nil occidental et d'autres maladies transmises par les moustiques. (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/rapport-annuelle-surveillance-maladies-virus-nil-occidental-autres-maladies-transmises-moustiques-2018.html>)

Pour accéder au rapport de surveillance hebdomadaire 2020 du virus du Nil occidental et des autres maladies transmises par les moustiques. (<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/virus-nil-occidental/surveillance-virus-nil-occidental/surveillance-hebdomadaire-virus-nil-occidental.html>)